

Conseil métropolitain du 29 juin 2023

« La Métropole embarque vers Rouen Seine Normande 2028, Capitale européenne de la Culture »

Sommaire

<i>Rouen Seine Normande 2028 : la Métropole bâtit une politique culturelle ambitieuse à l'horizon 2038</i>	3
<i>La Métropole massifie ses engagements pour une Culture pour tous, par tous, et partout</i>	5
<i>Tourisme durable : la Métropole engage l'embellissement de la Côte Sainte-Catherine à l'horizon 2028</i>	9
<i>La Métropole se dote d'un Contrat Local de Santé pour favoriser l'accès aux soins pour toutes et tous et prendre en compte la santé environnementale</i>	10
<i>Excellence gastronomique et métiers de bouche : la Métropole soutient l'implantation de l'école Fauchon à Rouen au cœur du quartier Saint-Sever à hauteur de 2 493 000 €</i>	11
<i>La Métropole renforce la gestion et la valorisation des biodéchets</i>	12
<i>Ceinture Verte Rouen Normandie : la Métropole s'engage pour la création de fermes maraîchères, favorisant une production locale et de qualité</i>	15
<i>La Métropole engage 168 000 € pour soutenir des projets de recherche au titre des allocations doctorales</i>	15
<i>Solidarité intercommunale : la Métropole accompagne financièrement les projets portés par les communes en déployant 1 100 000 €.</i>	16

Conseil métropolitain du 29 juin 2023
« La Métropole embarque vers Rouen Seine Normande 2028, Capitale européenne de la Culture »

La Métropole Rouen Normandie engage ce jeudi 29 juin 2023 une série de mesures fortes : politique culturelle ambitieuse à l'horizon 2038, en embarquant vers l'aventure Capitale européenne de la Culture, massification de ses engagements pour une Culture pour tous, par tous, et partout. Elle s'engage également pour le tourisme durable avec l'embellissement de la Côte Sainte-Catherine d'ici 2028. Parallèlement, la Métropole se dote d'un Contrat Local de Santé pour favoriser l'accès aux soins et mieux prendre en compte la santé environnementale. Dans le domaine de l'excellence gastronomique et des métiers de bouche, la Métropole soutient l'implantation de l'école Fauchon à Rouen au cœur du quartier Saint-Sever à hauteur de 2 493 000 €. En matière de gestion des biodéchets, la Métropole renforce ses efforts pour leur gestion et valorisation. Elle s'engage également dans la création de fermes maraîchères, favorisant ainsi une production locale et de qualité, avec la Ceinture Verte Rouen Normandie. Par ailleurs, la Métropole déploie une somme de 168 000 € pour soutenir des projets de recherche grâce aux allocations doctorales. Enfin, pour la solidarité intercommunale, la Métropole accompagne financièrement des projets structurants portés par les communes en déployant 1 100 000 €.

Pour Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Président de la Métropole Rouen Normandie : « *Nous embarquons collectivement vers Rouen Seine Normande 2028, Capitale européenne de la Culture. La Métropole structure une politique culturelle ambitieuse à l'horizon 2038. Nous nous engageons à massifier nos efforts pour une Culture accessible à tous, par tous, et partout. Pour le tourisme durable, nous engageons l'embellissement de la Côte Sainte-Catherine à l'horizon 2028.*

Nous nous dotons par ailleurs d'un Contrat Local de Santé afin de faciliter l'accès aux soins et mieux prendre en compte la santé environnementale. L'excellence gastronomique et les métiers de bouche ont toute leur place dans notre métropole, en témoigne le label que nous avons obtenu 'Ville créative' de l'Unesco dans le domaine de la gastronomie. Nous sommes le premier et le seul territoire français à le détenir ! Nous soutenons l'implantation de l'école Fauchon dans le quartier Saint-Sever, avec un investissement de 2 493 000 €. La Métropole renforce par ailleurs la gestion et la valorisation des biodéchets. La création de fermes maraîchères fait partie de notre engagement en faveur d'une production locale et de qualité. À travers la Ceinture Verte Rouen Normandie, la Métropole s'engage à soutenir ces initiatives. Nous investissons également 168 000 € pour soutenir des projets de recherche par le biais d'allocations doctorales en lien avec l'université.

Nous nous engageons enfin pour la solidarité intercommunale, en accompagnant financièrement des projets structurants portés par les communes. 1 100 000 € sont déployés.

On se bat. On ne lâche rien»

Rouen Seine Normande 2028 : la Métropole bâtit une politique culturelle ambitieuse à l'horizon 2038

Début 2022, la Métropole Rouen Normandie a adopté la politique culturelle métropolitaine. Celle-ci poursuit l'objectif de participer à la transition sociale et écologique et à la transformation du territoire par la Culture, enjeux du projet de notre Etablissement.

Cette politique culturelle repose sur trois axes stratégiques :

- La culture pour toutes et tous : la Métropole des savoirs, inclusive, festive et généreuse
- La culture par toutes et tous : la Métropole singulière, créative et collaborative
- La culture partout : la Métropole solidaire et effervescente, attractive et ouverte sur le monde.

Elle guide les actions et les orientations en matière culturelle sur notre territoire. Dans le cadre de la candidature de Rouen et de la Vallée de Seine au titre de Capitale européenne de la Culture en 2028, la Métropole a souhaité poser les orientations stratégiques d'une politique culturelle ambitieuse, portant sur un projet de territoire à une échelle de 15 ans et tenant compte des indispensables mutations écologiques, sociales, sociétales et économiques.

Le territoire métropolitain, lové dans les méandres de la Seine, totalise près de 500 000 habitants et rassemble 71 communes de part et d'autre de son fleuve. Il est composé d'un pôle urbain comprenant 6 villes de plus de 20 000 habitants, dont Rouen la ville centre qui rassemble 110 000 habitants et d'un bassin rural réparti en 45 petites communes de moins de 4 500 habitants qui, bien que couvrant les deux-tiers de la superficie du territoire, regroupe 15 % de la population. Cette diversité de paysages et de populations a été forgée au fil d'une longue histoire riche d'événements marquants, au cours de laquelle la cité normande occupa pendant plusieurs siècles une importance politique et économique de premier plan.

Dotée d'un grand port maritime et fluvial, la Métropole rayonne sur un bassin de vie de 800 000 habitants et représente le 1^{er} pôle d'emploi régional (300 000 emplois, 60 000 entreprises, 40 000 étudiants) aux portes de Paris et à 1 heure de la mer. Il est donc marqué à la fois par le nombre et la diversité de ses patrimoines, par le contraste entre urbanité et ruralité et par un tissu économique à la fois industriel et agricole. Aujourd'hui, ses modèles socio-économiques sont réinterrogés à l'aune d'enjeux environnementaux, sanitaires et sociaux. Le 26 septembre 2019, le territoire de l'agglomération rouennaise et ses habitants ont vécu un choc profond avec l'incendie de l'entreprise Lubrizol, accident industriel majeur sur son territoire, qui a bouleversé ses certitudes, interrompu le récit de sa métropolisation et interpellé un ADN industriel et portuaire, qui fit et fait toujours sa fierté. Mais l'accident a aussi agi comme un accélérateur sur des mutations déjà amorcées. Depuis, des impulsions fortes ont été données à différentes échelles : montée en puissance des politiques de transition écologique, plus grande conscience de la culture du risque, politiques de renaturation, renforcement des coopérations sur l'Axe Seine, nouvelle concertation pour un éco-quartier entre centre-ville historique et espaces industriels... Autant de projets permettant l'échange et les rapprochements des personnes habitant, travaillant et appréciant ces boucles de la Seine.

C'est ainsi que la Métropole Rouen Normandie, dans le cadre de ses compétences, met en œuvre des politiques publiques volontaristes et complémentaires de celles des communes, axées sur la transition sociale et écologique, ainsi que sur la transformation du territoire notamment par et avec la culture.

La Métropole et les communes se sont engagées dans des projets qui manifestent cette volonté de changement, notamment à travers la candidature de Rouen et de la Vallée de Seine au titre de capitale européenne de la culture en 2028 qui s'inscrit dans un territoire de candidature plus large qui se structure autour d'intercommunalités, de Giverny au Havre.

Les politiques culturelles des communes et de la Métropole, chacune dans leurs domaines d'intervention et de compétences, doivent accompagner ces changements de paradigmes.

Elles doivent également mieux intégrer des enjeux qui dépassent leurs frontières administratives et favoriser les convergences avec les territoires qui jalonnent la Seine. Pour mener cette révolution nécessairement collective et construire un territoire attentif au bien-vivre des citoyens, hospitalier et ouvert au monde, il a semblé nécessaire de dessiner à l'horizon 2038, la trajectoire d'une culture plus responsable, plus résiliente et plus contributive, de favoriser l'ancrage territorial plutôt que l'événementiel, la relation durable plutôt que le consumérisme, la coopération plutôt que la compétition. En écrivant ces grandes lignes de force à 15 ans, la Métropole et les communes, souhaitent s'inscrire dans le temps long, nécessaire à tout changement, à la concertation féconde et à la coopération durable et ainsi tenter de construire le cadre de vie des générations futures.

Les grandes orientations stratégiques culturelles 2023-2038, une culture à l'ère des transitions, posent les lignes d'horizon de notre Métropole en matière culturelle et se veut être inspirant pour les communes mais aussi l'ensemble des acteurs concernés et impliqués, qui font territoire. 3 orientations stratégiques sont définies :

- Vers une culture de la transition écologique : à l'heure des changements climatiques, la culture et à travers elle, les citoyens et l'ensemble des opérateurs concernés, doit prendre sa part et requestionner ses valeurs, ses objectifs, son rapport au territoire et à la terre, ses manières de faire, ralentir les rythmes, pour passer d'une attractivité à une « habitabilité » des territoires, encore souvent en compétition.
- Vers une culture de la diversité : à l'aune des droits culturels, la politique culturelle se doit d'être respectueuse des droits fondamentaux des personnes, en reconnaissant à chaque citoyen sa singularité et ses identités avec des références, valeurs, savoirs et compétences multiples qu'il choisit et sur lesquels il s'appuie pour se construire et se signifier dans le respect réciproque des autres cultures. Une culture de la diversité, c'est donc la prise en compte de la pluralité des personnes et des cultures, c'est aussi la prise en compte de la diversité des savoirs et de ses accès, ainsi que la diversité d'un territoire.
- Vers une culture de la coopération : ces changements en profondeur sont une opportunité pour créer davantage de coopérations entre institutions, opérateurs et citoyens, pour valoriser les apports contributifs et réciproques de chacun, pour sortir des logiques compétitives qui gonflent les budgets et laissent le champ libre aux exclusivités.

L'ambition est bien ici de fixer un cap, de présenter les grandes orientations stratégiques de ce que devra être une politique culturelle tenable et acceptable pour les décennies à venir et de décliner des axes de travail opérationnels. Même si beaucoup de réflexions sont déjà à l'œuvre et des projets déjà en cours, voire même concrétisés, d'autres sont encore à mener et restent sûrement encore à inventer. **Rouen Seine Normande 2028, peut être un accélérateur ces transformations souhaitables et désirables et doit permettre de répondre d'ores et déjà à des attentes ciblées.**

La Métropole massifie ses engagements pour une Culture pour tous, par tous, et partout

La démocratisation culturelle a impulsé et structuré un aménagement du territoire sans précédent permettant une circulation des populations et des œuvres, mais qui doit aujourd'hui faire face à de nouveaux enjeux portés à l'aune des droits culturels. Il est essentiel à chacun de connaître les références culturelles qui l'entourent, dans le but de trouver sa propre place, d'y prendre plaisir, tout en ayant la capacité d'interagir avec les autres dans leur diversité et ainsi construire la Métropole de la connaissance, du lien social, de la diversité culturelle, de l'ouverture aux autres et au monde.

Dans le cadre des droits culturels, la Métropole porte des projets qui prennent en compte les populations dans leur diversité (d'âge, de genre, de culture...), s'attachent à faire tomber les résistances sociales, géographiques, physiques et symboliques d'accès ou de participation aux programmes et actions culturelles et s'adressent à toutes les personnes, qu'elles soient socialement défavorisées, fragilisées, handicapées, hospitalisées, incarcérées.

La loi du 11 février 2005 pour l'Égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, réaffirme « le principe de l'accessibilité à tous pour tout » qui englobe donc : l'accès à l'information, l'accès à la communication et l'accès aux prestations et bien évidemment, l'accès au bâtiment. En effet, les Établissements Recevant du Public (ERP) ont pour obligation de rendre leurs locaux et leurs services accessibles, composante importante de la lutte contre la discrimination. A ce titre, l'accessibilité des équipements et des manifestations culturels constitue une priorité de la Métropole Rouen Normandie qui mène une politique inclusive volontariste en la matière. La Métropole souhaite dresser un bilan des actions menées en ce sens, en faveur d'une culture pour toutes et tous.

Propriétaire de 43 établissements recevant du public (ERP) et de 4 Installations Ouvertes au Public (IOP), la Métropole Rouen Normandie dispose d'un patrimoine important et aux usages variés : équipements sportifs, culturels, de loisirs, agences de proximité, parkings... Ce patrimoine, en grande partie hérité de transferts de collectivités, reflète les compétences et les missions de notre Etablissement. Les équipements anciens, souvent inadaptés à l'accueil des personnes en situation de handicap, ont amené la Métropole à déposer deux Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), l'un en 2015, le second en 2018. Ces deux Ad'AP concernent au total 27 ERP et 3 IOP parmi lesquels une majorité d'équipements et de sites culturels. Tous ces bâtiments bénéficient de travaux de mise en accessibilité prenant en compte tous les champs du handicap : moteur, auditif, visuel, mental et cognitif. Ces travaux s'étalent depuis plusieurs années en s'adaptant aux activités des équipements concernés. Depuis 2015, 19 équipements culturels ont bénéficié ou vont recevoir des adaptations et travaux en faveur de l'accessibilité :

- dans le champ du spectacle vivant : le Zénith, le 106, le Cirque-Théâtre d'Elbeuf et le Théâtre des Arts (qui accueille l'Opéra de Rouen Normandie).
- dans le domaine des musées et de l'art contemporain : la Fabrique des Savoirs, les musées des Beaux-Arts, Beauvoisine, du Secq des Tournelles, de la Céramique, de la Corderie Vallois, la Maison des Champs Pierre Corneille, le Musée Flaubert et d'Histoire de la médecine, la Maison natale Pierre Corneille et le pavillon Flaubert.
- dans le champ des patrimoines : le Donjon - Tour Jeanne d'Arc, le Château Robert le Diable.
- dans l'enseignement supérieur artistique : l'ESADHaR.

La nature des travaux et des adaptations varie d'un site à un autre : installation de signalétiques spécifiques pour les handicaps visuels et auditifs, boucles magnétiques, installation ou adaptation d'ascenseurs et d'élévateurs, adaptation des sanitaires, des banques d'accueil...

Les équipements ayant bénéficié de campagnes de restauration complètes et préalables à leur (ré)ouverture, tels que l'Historial Jeanne d'Arc en 2013 ou l'Aître Saint-Maclou en 2016, ont bénéficié d'une mise en accessibilité intégrée dans les cahiers des charges de restauration.

De nombreux ERP bénéficient par ailleurs de la labellisation Tourisme et Handicap. Ce label est la seule marque d'État attribuée aux professionnels du tourisme qui s'engagent dans une démarche de qualité ciblée sur l'accessibilité aux loisirs. Attribué pour une période de 5 ans, la marque a pour but d'offrir une information fiable et objective de l'accessibilité du tourisme et des loisirs. La Métropole travaille en collaboration avec la Coordination handicap Normandie (CHN) dans cette démarche de labellisation de ses équipements. La CHN est mobilisée en amont dans le cadre de visites conseils et réalise un diagnostic précis permettant de réaliser les travaux et aménagements nécessaires. Parmi les équipements métropolitains labellisés figurent par exemple le 106, l'Office de Tourisme de Rouen et son antenne à Jumièges. Les musées sont actuellement engagés dans cette démarche de labellisation.

Au-delà de ces travaux portés par la Métropole, les opérateurs culturels exploitant ces équipements se sont également engagés dans ces démarches. De nombreux équipements métropolitains proposent déjà des spectacles ou dispositifs qui rendent leurs propositions artistiques accessibles (Opéra de Rouen Normandie...). Cet engagement s'étend aussi aux activités, actions et manifestations culturelles portées par notre Établissement. En ce sens, la Métropole mène depuis 2011 une collaboration étroite avec là encore la Coordination Handicap Normandie par le biais d'une convention triennale pour l'accompagnement de la prise en compte du handicap dans les politiques publiques de la Métropole. Les actions mises en place sont nombreuses et variées et ont pour point commun l'objectif de rendre les services accessibles au plus grand nombre d'utilisateurs.

Pour exemple, dans le cadre du label Villes et Pays d'art et d'histoire de la Métropole, le service Patrimoines a déjà formé des guides conférenciers à la construction de visites guidées adaptées et au Français Facile à Lire et à Comprendre (FALC). Ainsi, depuis 2017, plusieurs visites guidées, conçues pour le programme Rendez-Vous avec l'Office de tourisme, ont adapté leurs contenus : visite en Langue des Signes Française, visite en audiodescription, visites dédiées au handicap mental, plus courtes, avec des jeux, objets et interactions sensorielles. Ces visites sont coconstruites et modifiées avec et par un groupe d'utilisateurs test en situation de handicap mental ou cognitif.

Dans le cadre des Journées européennes du patrimoine et du patrimoine, une communication spécifique est proposée depuis 2015 à destination des personnes en situation de handicap. Là aussi, élaborée avec les associations référentes, cette communication donne une information complète et graduée sur les sites ouverts, particulièrement ceux accessibles de manière exceptionnelle et/ou privés qui ne relèvent pas des obligations de la loi de 2005. Le programme de la manifestation identifie ainsi, selon un code couleur, le niveau d'accessibilité de chaque lieu en apportant des précisions sur les dispositifs en place (rampe, maquette tactile, présentation LSF, audiodescription...). Une mise à jour annuelle est effectuée afin d'assurer une information qualitative et exacte.

Co-organisé depuis 2017 par la Métropole sur son territoire, le festival Spring, dédié aux nouvelles formes de cirque, propose un projet artistique tenant compte des différentes formes de handicap. Chaque année, en lien avec les équipes artistiques et les communes, la Métropole analyse l'accessibilité de chaque spectacle et de chaque lieu afin de pouvoir renseigner finement les publics en situation de handicap vers les propositions les plus appropriées. Ce travail apporte par ailleurs une information complète et utile à tout un chacun. Pour compléter ce travail, en lien avec l'association ARTEOZ (association qui recense et conseille les lieux culturels notamment afin d'améliorer l'accueil de tous les publics) et la CHN, des réunions d'information sur la programmation, à destination des associations référentes dans le champ du handicap et traduites en LSF sont organisées à chaque édition pour assurer l'accès au festival.

La CHN, par le biais de son réseau, favorise également la diffusion de l'information, sur un territoire qui va au-delà de celui de la Métropole. Depuis 2022, le programme du festival bénéficie d'une édition spécifique et adaptée. Une proposition en français langue simplifiée a été diffusée aux communes accueillant un spectacle. En 2023, tous les lieux de représentation étaient accessibles aux personnes à mobilité réduite et un programme en FALC a été édité.

Lieux privilégiés de l'expérience sensible, les musées de la Métropole proposent d'enrichir l'expérience de visite de tous les publics en situation de handicap, venant ainsi compléter la politique des musées en faveur de l'accessibilité.

En engageant des dispositifs inédits favorisant l'inclusivité et de nouveaux partenariats, la Réunion des Musées Métropolitains (RMM) propose depuis 2016 de nouvelles pratiques de visite souvent initiées et conçues en collaboration avec des personnes en situation de handicap. Les objectifs en matière de médiation sont de :

- Favoriser les apprentissages, de l'éveil des sens à l'acquisition des connaissances,
- Placer l'expérience sensible, le travail sur la mémoire et le registre des émotions au cœur de la démarche,
- Faciliter le partage et la rencontre entre tous les publics.

Depuis 2016, une dizaine de visites en langue des signes (avec la participation d'une entreprise locale de l'économie sociale et solidaire, LIESSE) et en audiodescription sont régulièrement proposées. En 2022, les médiateurs du pôle Arts ont été formés à l'audiodescription créative par la spécialiste de cette discipline, Hannah Thompson. Dans la poursuite de cette approche sensible, un programme de visite sonore immersive est en cours d'élaboration pour être pleinement opérationnel en 2024. Ces dispositifs favorisent par conséquent l'accueil des groupes de personnes en situation de handicap ou de polyhandicap. Depuis 2019, 82 groupes ont été accueillis (soit 871 personnes).

La Réunion des musées métropolitains a travaillé à la co-construction d'une galerie tactile dans le cadre du réseau d'échanges de musées FRAME. Cette exposition itinérante, *L'art et la matière. Prière de toucher*, a été présentée au musée des Beaux-Arts entre mars et septembre 2022 et a accueilli près de 35 000 visiteurs. L'expérience proposée a notamment donné la possibilité aux personnes malvoyantes et non-voyantes de découvrir la sculpture. Pour les visiteurs sans déficience visuelle, l'exposition a favorisé la sensibilisation à l'altérité grâce à la perception tactile et permis de faire l'expérience inédite et sensuelle du toucher. Dans le cadre de cette exposition, une vingtaine d'agents d'accueil et de surveillance ainsi qu'une dizaine de médiateurs ont été sensibilisés et formés à l'accueil des personnes non-voyantes par des bénévoles des associations Les Auxiliaires des aveugles et du GIHP Normandie.

Après le succès de l'exposition *L'art et la matière*, la RMM a acquis deux tablettes tactiles électroniques qui reproduisent les plans des salles du musée des Beaux-Arts et fournissent des commentaires sur une vingtaine d'œuvres des collections. Testées par plusieurs associations d'usagers locales, ces équipements sont le fruit d'une véritable co-construction visant à autonomiser les visites des personnes non-voyantes et de leurs accompagnateurs.

La RMM s'est également engagée à faciliter la réception des informations auprès des publics en situation de handicap en élaborant des dépliants FALC et en adoptant des chartes graphiques visant un meilleur confort visuel (contraste, taille des supports...) et la bonne lisibilité des textes.

Les musées mènent par ailleurs plusieurs partenariats avec l'objectif de développer et d'expérimenter ses actions en matière d'accessibilité.

Avec le GIHP Normandie, la RMM édite sous format audio certains programmes tels que le magazine *Flâner* ou les dossiers de présentation des expositions. Le partenariat porte aussi sur le développement d'actions culturelles et sur la transmission des programmations aux référents culture et handicap d'une quarantaine d'établissements du réseau du GIHP.

La RMM collabore avec le laboratoire LITIS (Laboratoire d'Informatique du Traitement de l'Information et des Systèmes), unité de recherche dans le domaine des sciences et technologies de l'information de l'Université de Rouen Normandie, sur le développement d'un nouveau type de tablette sensitive. Enfin, dans le cadre du projet « Regarde, danse et parle avec moi », labellisé *SensACTion*, dispositif porté par l'ODIA Normandie, et d'un partenariat entre la RMM, Margot Dorléans - Cie Du Vivant Sous Les Plis, et l'IME Le Chant du Loup - IDEFHI, 5 jeunes artistes âgés de 14 à 18 ans s'initient à la pratique muséale en bénéficiant à la fois d'activités de médiations adaptées, ainsi que d'interventions artistiques leur permettant d'exprimer leurs émotions et leurs ressentis dans la lecture des œuvres, en passant par l'expression corporelle.

La politique d'accessibilité des musées prend également en compte les difficultés de déplacement ou la vieillesse des visiteurs. Afin de lutter contre la « fatigabilité dans les musées », il est proposé aux visiteurs du Musée des Beaux-Arts et de la Fabrique de Savoirs, d'utiliser une flâneuse, mobilier stable et maniable qui permet une meilleure liberté de mouvement. 10 flâneuses sont testées depuis début 2023 avec des premiers retours enthousiastes : permettant de reposer les enfants et de porter les affaires, les personnes âgées et les familles s'en emparent. Leur temps de visite est allongé avec des stations plus longues devant les œuvres.

La Métropole a également renforcé ses échanges avec les associations qui œuvrent dans le champ du handicap et du médico-social afin d'améliorer par des retours concrets, l'accueil des personnes en situation de handicap en tant que spectateurs ou participant à des ateliers de pratique artistique. Ces actions nécessitent pour autant d'être encore approfondies par des rencontres au sein des établissements spécialisés, de nouveaux rendez-vous avec les nombreuses associations du territoire, la création de groupes de travail dédiés et de comités d'usagers autour de l'accessibilité des manifestations, des propositions artistiques et des outils de communication. C'est dans ce cadre qu'une attention particulière est portée à la création d'un groupe de travail sur l'accessibilité du site internet de la Métropole en cours de refonte, accompagné d'un comité d'usagers, en lien avec la CHN.

L'ensemble de ces démarches s'accompagne d'une collaboration aiguë avec les partenaires culturels, déjà engagés dans des politiques d'inclusion fortes, par le biais de formations et de conseils, de prêt de matériels (gilets vibrants, boucles magnétiques...), de rencontres autour de l'accueil des personnes en situation de handicap.

Souhaitant devenir un exemple en matière d'accessibilité, la Métropole s'engage dans la poursuite et le développement de ces actions. Elle s'engage aussi à être force de proposition et à expérimenter toute démarche susceptible d'amener la culture à la portée de toutes et tous.

Tourisme durable : la Métropole engage l'embellissement de la Côte Sainte-Catherine à l'horizon 2028

La Côte Sainte-Catherine qui domine l'agglomération de Rouen de ses 140 mètres d'altitude représente l'un des éléments les plus remarquables du patrimoine métropolitain. Au carrefour des vallées de la Seine au sud-ouest et des vallées de l'Aubette et du Robec au nord, à cheval sur les communes de Rouen et de Bonsecours, le site surplombe ces vallées et offre un point de vue remarquable sur les deux rives de l'agglomération de Rouen, la Seine et les forêts alentours. Le site cumule des enjeux paysagers (panorama), historiques et patrimoniaux (vestiges de l'Abbaye Sainte Trinité du Mont, du prieuré Saint Michel et de deux forts dont l'un datant du 16^{ème} siècle), géologiques (la craie et l'ammonite de Rouen), culturels (vue générale de Rouen peinte par Claude Monet), pédagogiques (sensibilisation des scolaires)...

Au regard du potentiel de ce site, la Métropole Rouen Normandie a piloté une étude de valorisation touristique et paysagère durable qui a permis de définir un programme qui ambitionne de consacrer la Côte Sainte-Catherine comme un site privilégié d'évasion nature pour les villes de Bonsecours et de Rouen ainsi que la Métropole.

Le principe fondamental du projet est de préserver ce qui fait aujourd'hui « l'esprit des lieux », à savoir un site dont l'accès se mérite et qui offre à un public varié, une occasion de respiration et d'évasion partagée, aux portes de la ville et au cœur de la Métropole. La Métropole Rouen Normandie est désormais propriétaire des parcelles qui composent la « partie haute » du site (au-dessus du belvédère). La Ville de Rouen, quant à elle, est propriétaire des parcelles qui composent la « partie basse ». La réalisation de ce projet nécessite une phase d'études, une phase de travaux et la conduite de procédures réglementaires : archéologie préventive, espèces et habitats protégés, monument historique, site classé. L'ensemble de l'opération s'étale de 2023 à 2028.

L'objectif est de pouvoir réaliser l'ensemble des travaux retenus dans l'enveloppe budgétaire allouée d'ici 2028. Le programme de valorisation vise à :

- Améliorer les liens avec la ville et les quartiers environnants en renforçant la pré-signalétique d'approche, en qualifiant les itinéraires piétonniers principaux et alternatifs, notamment par le traitement du passage sous la voie rapide
- Pour la partie basse : identifier clairement le départ du chemin principal, le restaurer et le scénariser ; valoriser les différents chemins d'accès et organiser les usages sur le site
- Proposer un traitement architectural et artistique du belvédère et décliner des plus-values d'interprétation
- Pour la partie haute : engager une étude historique et archéologique en vue de créer un second belvédère et un parcours de découverte en boucle et de valoriser les vestiges archéologiques.

Les aménagements à réaliser entrent dans le champ de plusieurs compétences métropolitaines : mise en valeur du patrimoine environnemental et touristique, actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager, amélioration du cadre de vie, notamment par des actions sur les paysages, voirie et espaces publics...

Le budget de l'opération est estimé à 3 420 000 d'euros, dont 2 100 000 € HT consacrés aux travaux, le reste de l'enveloppe correspondant aux études et honoraires.

La Métropole se dote d'un Contrat Local de Santé pour favoriser l'accès aux soins pour toutes et tous et prendre en compte la santé environnementale

Afin de répondre au mieux aux besoins en santé de ses habitants, la Métropole Rouen Normandie a souhaité s'engager, au côté de l'Agence Régionale de Santé de Normandie (ARS) et de l'Assurance Maladie, dans un Contrat Local de Santé pour une durée de cinq ans, de 2023 à 2028.

La démarche qui a conduit à l'élaboration du Contrat Local de Santé de la Métropole constitue un acte important de démocratie sanitaire. Dès l'origine, les réflexions ont été conduites dans une approche de concertation associant les professionnels de la santé, les acteurs associatifs et institutionnels, les agents et élus, les habitants et usagers du système de santé. Au total, ce sont près de 1 000 personnes qui ont participé aux réflexions et qui ont ainsi pu partager leur vision de la santé et exprimer leurs besoins et attentes.

Parmi les enjeux majeurs, il convient de souligner :

- les difficultés d'accès aux soins qui sont de plus en plus prégnantes dans un contexte national de pénuries médicales et de complexification d'accès aux soins,
- l'indispensable virage de la prévention et la nécessité d'agir sur les inégalités sociales de santé notamment auprès du public précaire,
- les enjeux de santé liés à notre environnement.

Le Contrat Local de Santé s'inscrit dans la continuité des engagements mis en œuvre depuis ces deux dernières années par la Métropole au travers d'une politique de santé globale, transversale et volontariste. Cette politique de santé porte sur l'amélioration de l'accès à l'offre de soins, le renforcement de l'attractivité et la lutte contre la mortalité évitable.

Les actions menées par la Métropole favorables à la santé et au plus près des besoins de santé de sa population sont notamment :

- la création d'un observatoire métropolitain de santé,
- le lancement de programmes visant à faciliter l'accès à une alimentation saine et durable,
- le financement d'un réseau des Maisons Sport Santé à l'échelle de la Métropole,
- le développement de formation de premier secours en santé mentale pour répondre aux besoins des professionnels en proximité de la population.

Aux côtés de la Métropole, l'engagement des communes dans leur propre Contrat Local de Santé, dans les Ateliers Santé Ville, ou encore dans les démarches de santé environnementale, de promotion et de prévention de la santé qu'elles mènent valorise la santé au sein de notre territoire.

Durant ces dernières années, les collectivités ont démontré leur pouvoir d'agir d'une manière globale en matière de santé. En effet, la connaissance fine du territoire, l'agilité et la réactivité dans l'intervention et ce, au plus près des besoins, sont des atouts majeurs en matière de politique de santé. Par ce Contrat Local de Santé 2023-2028, la Métropole confirme son ambition de soutenir cette dynamique et de renforcer l'action santé métropolitaine en matière d'offre de soins en favorisant l'expérimentation et l'innovation au service de la santé de la population.

Ainsi, pour répondre aux différents besoins de la population métropolitaine dans le domaine de la santé, le Contrat Local de Santé 2023-2028 s'articule autour de 3 axes qui se déclinent en objectifs stratégiques et actions :

► **axe 1 : L'accès aux soins et à la santé comporte 2 objectifs stratégiques :**

- Objectif stratégique 1 : Faciliter l'exercice coordonné
- Objectif stratégique 2 : Renforcer les structures existantes et encourager l'innovation afin de permettre l'accès aux soins pour tous

► **axe 2 : La prévention et la promotion de la santé comporte 4 objectifs stratégiques :**

- Objectif stratégique 3 : Prévention en faveur des jeunes
- Objectif stratégique 4 : Déploiement d'une offre de formation auprès des professionnels du territoire
- Objectif stratégique 5 : Développer la médiation en faveur de la santé
- Objectif stratégique 6 : Agir sur la santé mentale

► **axe 3 : La santé environnementale comporte 3 objectifs stratégiques :**

- Objectif stratégique 7 : Améliorer la qualité de l'air
- Objectif stratégique 8 : Protéger les milieux
- Objectif stratégique 9 : Faciliter l'accès à des environnements naturels, calmes

Excellence gastronomique et métiers de bouche : la Métropole soutient l'implantation de l'école Fauchon à Rouen au cœur du quartier Saint-Sever à hauteur de 2 493 000 €

En 2022, le Conseil a approuvé le programme d'investissements métropolitains 2022-2026 en matière d'enseignement supérieur et de recherche, doté d'une enveloppe globale et sans précédent de 15,5 M€.

Ce dernier intègre un volet relatif à l'accompagnement de projets en cours ou futurs sur la période 2022-2026 au titre duquel figure un soutien métropolitain à l'implantation de nouveaux projets. Le projet de l'Ecole Fauchon, initié dès 2017, porte sur un projet de création d'établissement proposant des formations d'excellence dans le domaine de la gastronomie et des métiers de bouche. Elle a ouvert ses portes en phase de préfiguration à la rentrée 2022 avec une première promotion de 14 étudiants sur le cycle Bachelor, aujourd'hui hébergée au sein de locaux provisoires sur le quartier Saint-Sever à Rouen.

Dans le cadre de son plan de développement pour atteindre sa taille critique visée, l'Ecole doit désormais investir des locaux plus grands et adaptés tel que prévu initialement avec le rachat de la partie vacante de l'immeuble de l'Institut national de Boulangerie (INBP) d'une surface de 6 200 m² et dont l'acquisition a été réalisée dès 2019 auprès de la Région Normandie en vue de la réalisation de ce projet. Ces locaux, situés au 150 boulevard de l'Europe au sein du quartier Saint-Sever à Rouen, une fois réhabilités et aménagés, permettront d'accueillir l'ensemble des 480 étudiants attendus en rythme de croisière sur les différentes formations proposées sur des espaces pédagogiques avec également la mise en pratique des enseignements techniques dispensés.

L'offre de formation, large et diversifiée, propose des parcours pour des profils multiples répondant parfaitement aux besoins des professionnels du secteur qui soutiennent le projet et s'inscrit en complémentarité des offres existantes. Elle entend, en effet à terme, proposer des formations professionnalisantes du CAP à la licence professionnelle et un Bachelor en gastronomie venant renforcer l'offre de formation supérieure sur le territoire. L'Ecole pourra ainsi former techniquement sur les différents métiers de la gastronomie (cuisinier, charcutier/traiteur, pâtissier, chocolatier, maître d'hôtel, sommelier...), ainsi que sur les métiers de l'encadrement (manager d'unités spécialisées en gastronomie, manager opérationnel spécialisé dans les produits issus de l'agro-alimentaire...).

Le Bachelor Management de la Gastronomie est une spécificité de l'école. Seules 3 écoles de gastronomie disposent de Bachelor visés par l'Etat en France (Fauchon, Paul Bocuse et Ferrandi). Le Bachelor en « Management des Services » dispensé par l'Ecole Fauchon a pour vocation de former les futurs Manager dans les secteurs de la gastronomie (arts culinaires, sommellerie, restauration, hôtellerie...). Il s'appuie en cela sur un socle commun de compétences dispensé par Néoma avec 2 spécialisations possibles : « Métiers de la distribution » ou « Management des métiers de la gastronomie ». Ce Bachelor se réalise en partie en alternance et pourra déboucher, à horizon 2025, sur une année de spécialisation et à terme sur un Master (en lien avec Néoma).

Le projet de l'Ecole Fauchon s'inscrit par ailleurs en parfaite illustration des dynamiques territoriales à l'œuvre telles que la candidature au titre de Capitale Européenne de la Culture 2028 et l'intégration de Rouen dans le réseau Unesco « Ville Créative » dans le domaine de la gastronomie.

Enfin, l'implantation d'un tel projet au sein du quartier Saint-Sever représente un réel facteur d'attractivité et de rayonnement pour ce quartier en pleine mutation.

Il est décidé une aide de la Métropole sur le volet immobilier d'un montant de 2 493 400 €. Cette aide viendrait en complément de l'aide sollicitée auprès de la Région Normandie au titre du fonds de soutien à l'apprentissage. L'effet levier de ces aides demeure aujourd'hui indispensable à la clôture du tour de table financier de l'opération sur lequel la Banque des territoires est aussi attendue.

La Métropole renforce la gestion et la valorisation des biodéchets

L'obligation de tri à la source des biodéchets s'appliquera à tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets, y compris aux collectivités territoriales dans le cadre du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés et aux établissements privés et publics qui génèrent des biodéchets. Afin d'anticiper cette obligation et pour s'assurer du déploiement de filières de valorisation, la Métropole a engagé une expérimentation, qui collecte environ dix tonnes par mois de biodéchets professionnels, déjà assujettis à la Redevance Spéciale Incitative (RSI). La Métropole a aussi mené une étude de faisabilité, dans le cadre d'un appel à projet de la Région et de l'ADEME, sur les biodéchets alimentaires des ménages.

L'étude est, après le diagnostic et la définition du scénario, parvenue à la troisième et dernière phase, qui est celle de déroulement de l'approfondissement du scénario retenu. Elle doit s'achever à l'été 2023.

Collecte séparée :

La collecte séparée en apport volontaire concernera environ 262 000 habitants. Le dimensionnement matériel comprend un abris bac de 240 litres pour 250 usagers. L'ensemble des points sera cartographié par commune en fonction de la répartition de la population et de la typologie d'habitat. Les implantations feront l'objet d'une concertation avec les services communaux avant la validation des points.

L'expérimentation doit porter, fin 2023, sur environ 10 000 habitants. L'extension à l'ensemble du territoire est programmée sur 2024 et 2025. A cette échéance, 1 049 points d'apport volontaire, avec bacs, et 113 973 bio seaux seront déployés. Les quantités captées sont estimées à 3 146 tonnes annuelles à l'issue du déploiement et à 6 291 tonnes annuelles une fois le dispositif ancré. La fréquence de collecte sera à minima hebdomadaire mais pourrait être adaptée selon la saison, notamment accrue sur des périodes de fortes chaleurs.

Compostage individuel :

La consigne de gestion à la parcelle des biodéchets sera définie en fonction de la nature et du maillage de l'habitat individuel. L'accompagnement du compostage individuel concernera environ 240 000 habitants. Les quantités détournées sont estimées à environ 5 800 tonnes, par an, une fois le dispositif déployé et le geste de tri à la source installé.

Accompagnement de la mise en place du tri à la source des biodéchets :

Il est décidé de décliner l'accompagnement des usagers vers la mise en place du tri à la source des biodéchets en deux dispositifs distincts :

-Une collecte du biodéchets par apport volontaire, en centre-ville et pour les logements collectifs, Un accompagnement des pratiques de compostage, pour l'habitat individuel avec jardin.

-Un plan de communication propre à chacun de ces deux dispositifs sera défini, car les cibles (habitat collectif versus habitat individuel avec jardin) et les comportements visés (type de biodéchets collectés en apport volontaire versus gestion sur la parcelle) sont différents. Les messages doivent ainsi nécessairement être différenciés.

Il est également proposé d'établir un plan de communication, plus général, explicitant le projet engagé par la Métropole pour la mise en place du tri à la source des biodéchets. Ce plan sera lancé dès l'été 2023 pour informer et rassurer au plus tôt les usagers au sujet de la nouvelle réglementation (rôle et engagement de la Métropole, attentes vis-à-vis des usagers).

Accompagnement de la collecte de biodéchets en points d'apport volontaire

Il est décidé d'expérimenter le dispositif technique de collecte de biodéchets en points d'apport volontaire pour 10 000 habitants fin 2023 pour une période de cinq mois.

- **Accompagnement des pratiques de compostage**

La Métropole soutient, depuis une quinzaine d'années, les démarches volontaires des habitants de son territoire souhaitant s'inscrire dans une démarche vertueuse pour la gestion de leurs déchets végétaux (DV) et de leurs biodéchets domestiques (Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères FFOM), dans un objectif de réduction et de valorisation des déchets.

Différents dispositifs ont ainsi été mis en œuvre, pour informer, sensibiliser, former, doter et mettre en réseaux les acteurs engagés :

Soutien au compostage individuel (2007-2017) : 10 466 composteurs ont été distribués, pour 9 443 foyers dotés. Ce dispositif était principalement axé sur la dotation de matériel, peu d'actions de sensibilisation et de formation ayant été mises en place. La visibilité sur la pérennité de la pratique des foyers dotés était très limitée.

Soutien au compostage individuel (2021-2023) : Ce dispositif est également axé sur la dotation (composteur et bio seau) mais celle-ci s'accompagne alors systématiquement d'une formation de deux heures. 80 foyers ont bénéficié du dispositif en 2021, 200 en 2022 et 300 en bénéficieront en 2023.

Soutien à la pratique du broyage des déchets végétaux (2021-2023) : 45 foyers ont bénéficié d'une aide à l'achat en 2021, 69 en 2022 et 19 au 20 mars 2023, pour une moyenne d'aide attribuée de 190 € par foyer. Jusqu'à présent, 13 communes volontaires ont été dotées de deux broyeurs pour prêt aux habitants, par convention.

Le club des jardiniers vise, depuis 2013, à acculturer ses membres à la gestion à la parcelle des déchets du jardin, qui sont qualifiés de « ressource ».

Un guide pratique « vers une gestion à la parcelle des ressources du jardin », édité en 2019, est remis systématiquement aux foyers lors des formations compostage et à ceux qui bénéficient de l'aide à l'achat d'un broyeur. Il est également mis à la disposition des communes volontaires dans le cadre de la mise à disposition de broyeurs pour prêts aux habitants.

Les démarches de **compostage partagé** sont également soutenues par la Métropole depuis **2011** par la fourniture de matériel, la sensibilisation, le suivi technique et méthodologique, la formation des habitants-relais. 74 sites sont actuellement en fonctionnement sur le territoire de la Métropole. En vue de l'obligation de tri à la source des biodéchets, l'enjeu est aujourd'hui de massifier des démarches jusqu'alors volontaires et citoyennes.

Pour les foyers résidant en habitat individuel avec jardin, la solution préconisée dans la phase d'étude est donc l'accompagnement du compostage individuel, avec un objectif de toucher à terme environ 35 000 foyers.

Au-delà de la question de l'équipement en matériel, il est nécessaire d'accompagner cette démarche afin d'amener progressivement la population à intégrer et à pérenniser un nouveau geste de tri. L'objectif du dispositif actuel de soutien au compostage individuel est d'engager durablement les foyers volontaires dans la démarche. Cependant, ce dispositif, qui cible 300 foyers pour l'année 2023, n'est pas transposable à l'identique à l'échelle de plusieurs milliers de foyers.

Il est donc décidé la mise en œuvre d'un plan d'accompagnement visant les trois piliers comportementaux que sont l'aptitude (*savoir, savoir-faire*), l'opportunité (*pouvoir-faire*) et les motivations (*vouloir-faire*) chez les usagers résidant en habitat individuel avec jardin, pour 2024, au travers d'actions :

- L'aide à l'achat de broyeurs et de prêt de broyeurs en partenariat avec les communes volontaires

D'informations:

- Création d'un document simple (type flyer A5) transmis à l'utilisateur : rappel simple de l'utilisation du composteur (apports, aérations / retournements, surveillance de l'humidité, actions en cas de problème (odeurs, prolifération d'insectes, prévention rongeurs)
- Création d'un « guide pratique pour fabriquer son composteur soi-même »
- Diffusion du guide pratique existant « déchets du jardin : une ressource à valoriser – vers une gestion à la parcelle favorable à la biodiversité », disponible en version papier et dématérialisée
- Ouverture d'une « hotline » pour répondre aux questions des usagers par téléphone
- Accès à ces informations et à l'ensemble du programme d'animations et d'ateliers sera renforcé sur le site internet de la Métropole. De formation (*savoir-faire*) :
- Création de vidéos « tutos », à diffuser en ligne, (« que faire si j'ai des mouches dans mon compost », « comment bien équilibrer mon compost », « comment utiliser mon compost au jardin » ...)
- Organisation de Webinaires / formations en ligne
- Organisation d'une offre de formations en présentiel. Cette offre pourrait comprendre des formations similaires à celles existantes dans leur forme et leur contenu (2h de formation en salle) et être déployées sur différents sites de la Métropole (sites à identifier), et / ou organisées par les communes dans le cadre de la convention du Plan d'Accompagnement des Changements de la Transition Ecologique (PACTE).
- Organisation d'ateliers pour fabriquer soi-même son composteur, au Pavillon des Transitions et au Parc Naturel Urbain du Champ des Bruyères.

De sensibilisation :

- Organisation d'animations sur le compostage et le jardinage, par les communes elles-mêmes, financées dans le cadre d'un nouvel appel à projets du PACTE pour l'organisation d'événementiels sur la thématique du jardin : « Printemps au jardin » de mars à juin, chaque année à partir de 2024.

De mise en réseau d'acteurs engagés :

- Renforcement des réseaux de « bonnes pratiques » existants (Club des jardiniers, Métropole Nourricière), afin de favoriser la valorisation et la diffusion des bonnes pratiques, la formation entre pairs, l'entraide et l'échange sur toutes les thématiques liées au jardin. Pour cela, il sera proposé de développer un outil numérique collaboratif, en expérimentation pour un an en 2024. L'objectif est de structurer un réseau d'habitants engagés dans l'un ou l'autre des dispositifs existants.

- Le soutien aux autres pratiques permettant une gestion domestique des biodéchets
- Le compostage collectif
- Le lombricompostage

Ceinture Verte Rouen Normandie : la Métropole s'engage pour la création de fermes maraîchères, favorisant une production locale et de qualité

Aussi, afin de répondre aux enjeux du territoire d'accroître considérablement la production de légumes et de recréer une ceinture verte maraîchère, la Métropole s'est rapprochée d'un jeune groupe coopératif, la Ceinture Verte, qui accompagne déjà avec succès ce type de politique publique à Pau, Valence, Limoges et plus localement sur Le Havre. La Ceinture Verte Groupe est un groupe coopératif qui anime un réseau de Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC) indépendantes sur chaque territoire. Les coopératives Ceinture Verte locales sont des sociétés à responsabilité limitée à capital variable. Elles sont ouvertes à tous les acteurs de la filière agricoles du territoire (Agglomération et leurs communes membres, Chambre d'agriculture, associations de développement agricole, réseaux bancaires, organismes de formation...) qui adhèrent au projet commun de relocaliser l'agriculture nourricière dans des fermes de proximité. Inscrite dans une démarche d'Économie Sociale et Solidaire, cette société travaille à rendre viable des exploitations agricoles maraîchères grâce à la mise en commun de financements publics et privés. Ces fermes jouent la carte d'une agriculture biologique de proximité, en développement de circuits courts.

La création d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Ceinture Verte pour le territoire de la Métropole Rouen Normandie s'inscrirait dans les objectifs développés par le Projet Alimentaire de Territoire. Elle rentrerait également dans la stratégie foncière en cours de structuration pour faciliter l'accès au foncier et la création de nouvelles fermes permettant une production de proximité. Les exploitants des fermes maraîchères s'acquitteraient en contrepartie d'une redevance à la SCIC. Ils participeraient également à son capital.

Une première implantation de deux fermes sur une surface de 4 ha est en cours de développement sur la commune de Roncherolles-sur-le-Vivier. L'objectif sur 5 ans est la création d'une vingtaine de fermes sur le territoire et ses alentours. De manière globale, ce projet répond bien à une logique d'intérêt général en ancrant territorialement des fermes nourricières et créatrices d'emplois directs et indirects.

La prise de participation de la Métropole au capital social de la future SCIC Ceinture Verte, société à responsabilité limitée à capital variable, dont la dénomination serait La Ceinture Verte Rouen Normandie lui permettrait d'agir concrètement sur l'un des maillons de la chaîne constituant son Projet Alimentaire de Territoire, en favorisant le développement de la production maraîchère et en lançant une nouvelle dynamique avec les acteurs agricoles engagés aux côtés de la Métropole depuis 2012. La Métropole Rouen Normandie siègerait au sein du collège des membres fondateurs.

Ainsi, les sociétaires initiaux de la SCIC Ceinture Verte Rouen Normandie seraient la Métropole Rouen Normandie (actionnaire principal), la Chambre d'agriculture de Normandie, le Réseau des CIVAM Normands, la Commune de Roncherolles-sur-le-Vivier, le Crédit Agricole, le Crédit Mutuel, Naturapôle, le CER France et la SCOP Rhizome. Il est ainsi décidé que la Métropole entre au capital de la SCIC en investissant 100 000 €.

La Métropole engage 168 000 € pour soutenir des projets de recherche au titre des allocations doctorales

Au titre de l'Appel à Projets ESR 2023, 3 projets de thèses peuvent être soutenus. 6 projets sollicitant un cofinancement de la Métropole ont été déposés dont 3 présentaient une notation de « A » à l'issue de l'expertise réalisée. Le montant d'une allocation doctorale, sur la base d'un salaire brut chargé sur 36 mois, est de 112 000 € pour l'Université de Rouen Normandie.

Il est décidé de soutenir à hauteur de 50 % les trois sujets de thèses suivants, pour un montant total de 168 000 € :

- Projet « Réponse sexe-dépendante d'une supplémentation orale en glutamine sur les troubles métaboliques et intestinaux au cours de l'obésité induite par l'alimentation », pour lequel l'Université de Rouen Normandie sera employeur : 56 000 €
- Projet « La participation citoyenne sur le territoire rouennais : un diagnostic réflexif », pour lequel l'Université de Rouen Normandie sera employeur : 56 000 €
- Projet « Modélisation, conception et contrôle d'une nouvelle topologie de convertisseur de puissance basée sur une approche impulsionnelle pour les applications industrielles », pour lequel l'Université de Rouen Normandie sera employeur : 56 000 €. La réalisation de ces thèses est conditionnée à l'obtention du co-financement régional.

Solidarité intercommunale : la Métropole accompagne financièrement les projets portés par les communes en déployant 1 100 000 €.

La Métropole entend jouer pleinement son rôle de solidarité aux côtés des communes en vue de permettre un développement équilibré et harmonieux du territoire. À ce titre, la Métropole participe au financement des projets locaux portés par les communes, via le Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA) pour les communes de moins de 4500 habitants et dans le cadre du Fonds d'Aide aux Communes pour l'Investissement Local (FACIL). Ce dernier dispositif, déployé depuis mai 2021, comprend une bonification financière pour les projets intégrant une dimension social-écologique. Les deux dispositifs, le FAA et le FACIL, sont cumulables.

Financements adoptés au titre du FAA et du FACIL

- **La Neuville-Chant-d'Oisel**
 - Réaménagement et végétalisation du cimetière communal (FAA : 2 070,40 €)
 - Aires de jeux inclusives : cour de l'école élémentaire Georges Brassens et cour du restaurant scolaire/ALSH (FAA : 19 837,53 €)
 - Installation de vidéoprotection (FAA : 2 435,00 €)
- **Roncherolles-sur-le-Vivier**
 - Travaux bâtiments communaux et aménagement écoquartier (FAA : 5 664,18 €)
 - Travaux dans un logement communal (FAA : 9 870,85 €)
- **Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen**
 - Ravalement des façades des écoles maternelle et élémentaire (FAA : 4 989,23 € / FACIL : 3 054,83 €)
 - Installation de LEDS (FAA : 1 355,00 € / FACIL : 2 098,01 €)
 - Remplacement des baies vitrées de la salle Roger Debarre (FAA : 5 308,00 €)
 - Réhabilitation d'un bâtiment communal en vue d'y installer une MAM (FAA : 589,76 €)
- **Saint-Paer**
 - Installation d'un équipement de loisirs (FAA : 1 387,50 €)
- **Saint-Martin-du-Vivier**
 - Installation de clôtures (FAA : 8 480,00 €)
- **Bihorel**
 - Acquisition de deux véhicules électriques (FACIL : 15 751,04 €)
- **Sahurs**
 - Installation de compteurs électriques (FACIL : 6 743,50 €)
- **Saint-Aubin-Celloville**
 - Eclairage LED de l'école élémentaire (FACIL : 5 270 €)
- **Rouen**
 - Acquisition de véhicules électriques (FACIL : 715 586,00 €)
- **Elbeuf-sur-Seine**
 - Aménagement du jardin de l'Hôtel de Ville (FACIL : 240 033,05 €)
- **Mesnil-Esnard**
 - Travaux école élémentaire Edouard Herriot (FACIL : 25 866,78 €)

Contacts presse

Perrine Binet

perrine.binet@metropole-rouen-normandie.fr

02 32 76 84 24 – 07 64 67 18 05

Justine Hunault-Dequatremare

justine.hunault-dequatremare@metropole-rouen-normandie.fr

02 76 30 31 33 - 06 60 71 99 61